

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Vous désirez réduire votre consommation d'eau potable?

La Ville vous offre un récupérateur d'eau de pluie à prix réduit.

Critères d'admissibilité

- Être propriétaire sur le territoire de la Ville de Terrebonne d'un immeuble résidentiel d'un des types d'habitation suivants :
 - Maison unifamiliale
 - Maison intergénérationnelle
 - Duplex
 - Triplex
 - Condominium de type duplex ou triplex
- Posséder des gouttières (maison, garage ou cabanon)
- Installer le réservoir sur la propriété visée à l'arrière ou le camoufler sur le côté du bâtiment
- Faire une seule demande par adresse ou propriété
- Respecter la réglementation municipale en vigueur

Payable le soir de la formation par chèque seulement.

Certaines conditions s'appliquent.

Pour information : 450 961-2001

